



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 95/18

Objet

Rapport annuel sur la situation de la SPL Hello Dole – année 2017

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Kayi, JM Sermier, I. Voutquenne, A. Diebolt, V. Chevriaud, P. Tournier.

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM). Cette disposition est applicable aux sociétés publiques locales (SPL).

En tant qu'actionnaire à hauteur de 50% et en respect des dispositions statutaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de 6 sièges au conseil d'administration de la SPL Hello Dole.

Les élus suivants sont les représentants la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- M. Jean-Pascal FICHÈRE
- Jacques PECHINOT
- Franck DAVID
- Jean THUREL
- Claude FRANCOIS
- Séverine CALINON

Le rapport d'activité 2017 de la SPL Hello Dole porte sur la 1^{ère} année d'exercice comptable de la SPL Hello Dole, créée en avril 2016.

Ce rapport, soumis au Conseil Communautaire, est issu des documents présentés à l'assemblée générale de la SPL Hello Dole le 28 mai 2018.

1. Présentation de la société

La SPL Hello Dole a été créée en avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou «in house»).

La société a pour objet la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire, et notamment la réalisation de toute action concernant :

- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement du territoire,
- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire,
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...),
- La coordination des différents acteurs du tourisme implantés sur le territoire,
- La commercialisation de forfaits et produits touristiques, la billetterie et la boutique de produits locaux dans les conditions applicables à un organisme local de tourisme,
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire,
- La gestion d'équipements culturels et événementiels,
- La gestion de l'animation du patrimoine.

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole. Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, a été élu Président du conseil d'administration de la SPL Hello Dole le 25 avril 2016.

La SPL Hello Dole n'a pas procédé à une modification de son capital social en 2017.

Au 31 décembre 2017, le capital social est donc fixé à 300 000 €, réparti en 3 000 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE	150 000 €	1 500
Ville de DOLE	150 000 €	1 500
TOTAL	300 000 €	3 000

La SPL Hello Dole fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux entreprises publiques locales. Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2016 (25 avril, 19 juillet et 3 novembre) et deux fois en 2017 (19 mai et 30 octobre).

2. Rapport d'activité

De création récente, la SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité.

Depuis sa création, la SPL s'est vu notamment confier la gestion de plusieurs équipements structurants du territoire :

- « La Commanderie » (convention de DSP conclue pour 5 ans avec la Ville de Dole)
- « DOLEXPO » (convention de DSP conclue pour 15 mois avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole)

Par ailleurs, une convention d'objectifs et de moyens a été passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL pour la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Dole (convention d'un an renouvelable deux fois).

Les autres marchés et mandats qui ont été confiés à la SPL sont les suivants :

- Marché de services avec la Ville de Dole pour l'organisation de manifestations et événements :
 - > Election de Miss Franche-Comté 2016 (23.10.2016)
 - > Salon de la Petite Enfance (9 et 10.06.2017)
 - > Tout événement culturel et sportif d'envergure nationale
- Convention de mandat avec la Ville de Dole pour la gestion de salles municipales (1 an, renouvelable 2 fois)

- Convention de mandat avec la Ville de Dole pour la gestion de la programmation de la Ville pour les spectacles et événements culturels (saison 2017/2018)

3. Rapport financier

Les états financiers 2017 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils ont été votés par l'assemblée générale de la SPL Hello Dole le 28 mai 2018. Le total du bilan s'établit à 630 261 € ; le résultat 2017 présente un déficit de 140 762 €.

3.1. Chiffres-clés

En K€	2016 / 2017
Fonds propres	159 238 €
Emprunts	0 €
Chiffre d'affaires HT	693 761 €
Résultat net comptable	- 140 762 €

Le déficit de 2017 n'est pas source d'inquiétude au regard des perspectives de développement de l'activité et de la création récente de la société.

3.2. Etats financiers

Ce premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 19 mois, se clôture par une perte de 140 762€, dont l'origine se trouve essentiellement dans des charges à caractère non récurrent que la SPL a subit pour ce premier exercice, à savoir :

- les primes pour congés payés : 36 K€
- la prise en charge à 100% du directeur de l'Office de Tourisme : 39 K€
- la baisse de certaines contributions de collectivités : 25 K€

Plus précisément, la SPL assume quatre activités bien spécifiques, dont le résultat se décompose de la manière suivante :

- 1. La Commanderie : - 79 K€
- 2. Dolexpo : - 67 K€
- 3. Dole Tourisme : - 13 K€
- 4. Locations diverses : +18 K€

Résultat global : - 141 K€

1. La Commanderie a généré :

- des produits d'exploitation : 360 K€
- la participation de la Ville de Dole destinée à couvrir les charges fixes de fonctionnement : 250 K€

Total des produits : 610 K€

Les charges se sont montées à **689 K€**, de telle sorte que la perte se monte à - 79 K€.

Outre les explications évoquées ci-dessus, La Commanderie a supporté également les conséquences de la fermeture du Manège de Brack en avril 2017, qui l'a conduite à accueillir des manifestations à des coûts très faibles, voire gratuits.

2. Dolexpo a généré :

- des produits d'exploitation : 185 K€
- la participation du Grand Dole destinée à couvrir les charges fixes de fonctionnement : 150 K€

Total des produits : 335 K€

Les charges se sont montées à **402 K€**, de telle sorte que la perte se monte à - 67 K€.

La perte est essentiellement liée au fait que les charges supportées par la SPL correspondent à 19 mois d'activité alors que les produits ne correspondent qu'à 12 mois d'activité.

3. Dole Tourisme a généré :

- des produits d'exploitation : 261 K€
- la participation du Grand Dole destinée à couvrir les charges fixes de fonctionnement : 200 K€

Total des produits : 461 K€

Les charges se sont montées à **474 K€**, de telle sorte que la perte se monte à - 13 K€.

L'équilibre a quasiment été atteint, alors que l'exercice a été marqué par le transfert de l'Office de Tourisme à la SPL.

Ce léger déficit est essentiellement lié à ce transfert (reprise du matériel, reprise du personnel et des congés payés...).

4. Les autres activités se traduisent par :

- des produits d'exploitation : 41 K€
- et des charges d'exploitation : 23 K€

d'où un **excédent de + 18 K€**

Cet excédent provient du fait que la SPL gère des locations de salles (Arquebusiers, Edgar Faure...). Elle encaisse les produits des locations sans supporter les charges d'exploitation.

La perte d'exploitation à caractère exceptionnel de ce premier exercice a été financée par les fonds propres de la société de telle sorte que, budgétairement, les collectivités actionnaires Ville de Dole et Grand Dole n'ont pas été pénalisées.

Les produits prévisionnels ont été évalués à 975 K€ contre 820 K€ en 2017.

Cette augmentation d'activité, qui peut être validée à ce jour, doit permettre de dégager un excédent prévisionnel de 50 K€.

Les pertes de ce premier exercice seront donc absorbées en moins de trois ans.

3.3. Liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a honoré ses engagements, tout au long de l'exercice, dans le cadre des conventions en cours, avec notamment les versements de la compensation d'obligation de service public due au titre de la gestion de Dolexpo et de l'Office du Tourisme.

Les partenariats conventionnés entre la Communauté d'Agglomération et la SPL Hello Dole portent sur la gestion et l'exploitation commerciale de l'équipement Dolexpo et de son activité, ainsi que sur la stratégie de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Communautaire a été sollicité en 2016 pour l'approbation des statuts de la SPL Hello Dole ainsi que pour la signature des deux conventions précédemment citées.

Conclusion

La SPL Hello Dole poursuit sa croissance via le développement de son activité.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au conseil d'administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2016-2017, correspondant au 1^{er} exercice comptable de la société.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- SPL Hello Dole

